



Saison 2019-2020

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

MINI BASKET

U9

Articles	U9
1 - Composition	Les journées sont organisées sous forme de plateaux de 7 à 9 équipes.
2 - Joueur(se)s	Le championnat U9 est réservé aux joueurs U8 et U9 et aux joueurs régulièrement surclassés.
3 - Mutualisation possible entre associations	Les équipes en ENTENTE ou en INTER-EQUIPES sont autorisées à jouer.
4 - Temps de jeu	2 périodes de 6 minutes (ou moins) Mi-temps de 2 minutes Sans temps-mort et sans arrêt de chrono Faire jouer au minimum 2 matchs par équipe. Eviter de faire jouer les équipes d'un même club entre-elles, quand cela est possible.
5 - Forme d'opposition	Rencontres en 3 contre 3 sur deux terrains .
6 - Directives techniques	Toutes les défenses de zone, zone-press sont INTERDITES . Concernant la défense homme-à-homme (fille-à-fille) tout-terrain, la prise à deux est interdite. En cas d'entorses aux directives techniques, l'entraîneur devra la faire enregistrer sur la feuille de marque dans la case "réserves".
7 - Arbitrage	L'arbitrage est géré par le club qui reçoit.
8 - Occasion de remplacement supplémentaire	Changement à la volée.
9 - Participation à la rencontre	8 joueurs (euses) maximum par équipe
10 - Date et horaire des rencontres	La gestion des rencontres est assurée par le Comité. Prévoir 2h de tournoi. Le club recevant doit informer les équipes de sa poule du lieu et de l'horaire choisis.

11 - Matériel et équipements	Hauteur des paniers 2,60m Rencontres sur deux terrains Ballons : Taille 5
12 - Feuilles de marque	Utiliser les feuilles de marques fournies par le Comité pour la saison 2019-2020
13 - Mixité	Equipes mixtes.
14 - Résultats	Dès qu'il y a 20 points d'écart, le décompte du score doit s'arrêter et le match doit se terminer avec le chronomètre uniquement (plus d'affichage du score).
15- Sanction en cas de forfait ou pénalité	Si un des clubs ne se déplace pas : maintien des rencontre entre les équipes présentes. Prévenir la commission mini-basket.
16 - Qualifications et licences	Il appartient à chaque club de faire jouer des joueurs qualifiés (licence à jour).
17 - Encadrement des équipes de jeunes	Les équipes doivent être encadrées par une personne majeure et licenciée.
18 - Communication des résultats	Les feuilles de marque doivent parvenir au comité avant le lundi soir suivant la rencontre par courrier électronique à l'adresse suivante : minibasketcd1248@gmail.com
19 - Responsable de l'organisation	En cas de défaut de responsable d'organisation, ni de personne majeure licenciée encadrant l'équipe, le ou la Président(e) de l'association sportive recevant sera responsable es-qualité de la bonne tenue de ses licenciés ainsi que de ses accompagnateurs et "supporters" : (cf art 610 et 611 des Règlements sportifs généraux de la FFBB).
20 - Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DEPARTEMENTAL.